

Image not found or type unknown



Fiscalité vente residence principale

Par **Evasif**, le **12/04/2021 à 13:12**

Bonjour, je vais prochainement signer l'acte définitif de mon bien immobilier. Mon bien était ma résidence principale que j'habitais. Je vais réaliser une plus-value et je me demandais si je devais la mentionner sur ma feuille d'impôt ? Merci d'avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **12/04/2021 à 13:24**

Bonjour, Non, la vente de la résidence principale n'est pas assujettie à la taxe sur la plus-value. De toute façon, même pour la vente d'une résidence secondaire, cette taxe n'est pas payée avec l'impôt sur le revenu, c'est le notaire qui s'en charge au moment de la vente.